

INTERNATIONAL TRADE UNION  
CONFEDERATION

CONFEDERATION SYNDICALE  
INTERNATIONALE

AFRICAN REGIONAL ORGANISATION

ORGANISATION REGIONALE AFRICAINE



## ATELIER SUR L'ELABORATION DE DOCUMENTS DE POLITIQUE SUR LE TRAVAIL DECENT

*CSI-Afrique, Lomé, les 21 et 22 octobre 2010*

### **DECLARATION FINALE**

Nous, jeunes leaders syndicalistes de la région Afrique, réunis au siège de la CSI-Afrique, à Lomé (au TOGO) les 21 et 22 octobre 2010, dans le cadre de l'Atelier sur l'élaboration de documents de politique sur le travail décent, après avoir fait l'état des lieux de la mise en œuvre des Programmes Pays pour le Travail Décent (PPTD) dans nos différents pays, faisons les constats suivants :

Aujourd'hui, la situation des populations africaines en général et des travailleurs en particulier est rendue difficile par la crise économique et financière internationale. L'incidence sur le taux de pauvreté et la qualité du travail est dramatique. On dénombre près de 50% de pauvres, 30% de chômeurs ou de sous-employés surtout dans le rang des jeunes et des femmes avec une forte progression de l'économie informelle.

Les économies africaines sont de plus en plus marginalisées par les solutions qui sont apportées aux conséquences de la crise par les pays développés qui semblent vouloir profiter de cette situation pour siphonner davantage les richesses de l'Afrique et la rendre plus vulnérable à des crises futures. Dans le domaine de la promotion du travail décent et de la mise en œuvre de politique sur le travail décent en Afrique, des initiatives et actions sont nécessaires pour impulser un changement significatif au niveau des conditions de travail.

Les Programmes Pays pour la Promotion du Travail Décent (PPTD) constituent le principal cadre à travers lequel l'OIT fournit son appui à l'élaboration des politiques et au renforcement des capacités en vue de l'atteinte des OMD. Ils font suite à la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, adoptée en juin 2008 à la Conférence internationale du Travail à GENEVE. Ces programmes sont d'autant plus d'actualité pour nos pays qu'ils peuvent être une alternative aux conséquences néfastes de la crise économique et financière.

Malgré l'urgence de la situation, sur les cinquante-trois (53) pays que compte l'Afrique, seulement 21 ont déjà signé leur PPTD. Dans 25 autres pays les dits programmes sont en cours d'élaboration ou de signature. L'Afrique paraît donc avoir accusé du retard dans la

mise en œuvre des réformes contenues dans la Déclaration de l'OIT sur la thématique. Pourtant les indicateurs du BIT sont connus des Etats africains qui, malheureusement, n'ont pas les moyens nécessaires pour leur réalisation.

Cette faiblesse des performances en matière d'élaboration et de mise en œuvre des PPTD en Afrique s'explique aussi par l'absence ou la faible implication des organisations syndicales et des travailleurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement de leurs différents pays. Cela ne favorise point la prise en compte des préoccupations essentielles des travailleurs.

Au regard des constats ci-dessus, les jeunes leaders syndicalistes ont convenu de la nécessité de mesures urgentes dans les domaines suivants :

- L'engagement des Gouvernements à élaborer et à mettre en œuvre des Programmes Pays pour un Travail Décent qui prennent en compte les préoccupations et les réalités des populations préalablement consultées.
- Le Pacte Mondial pour l'Emploi et l'Agenda pour travail décent devront guider les politiques de restructuration économique engagées pour soulager les populations.
- L'appui du BIT pour le renforcement des capacités des ressources humaines dans le cadre du PPTD.
- L'implication effective des organisations syndicales dans le renforcement des capacités des travailleurs pour un meilleur suivi de la mise en œuvre du PPTD.

Dans ce cadre, les jeunes leaders syndicalistes ont pris les engagements suivants :

1. S'informer, s'appropriier et vulgariser le contenu du PME et de l'Agenda pour un travail décent.
2. Mettre en place au plan national un observatoire syndical de veille dans la mise en œuvre du PPTD.
3. Susciter l'élaboration des PPTD dans leurs pays respectifs puis participer activement à leur mise en application rigoureuse.
4. Créer au plan national, sous-régional et régional des alliances stratégiques en vue de réaliser l'unité d'actions syndicales en faveur des PPTD. Pour ce faire, utiliser cet Atelier comme point de départ de la mise sur pied d'un réseau des jeunes syndicalistes pour un travail décent.
5. Se former à la lecture, au décryptage et à l'analyse de documents de politique économique et sociale dans le but d'améliorer la participation des syndicats à la mise en œuvre et au suivi des réformes indispensables à la sortie de crise.
6. Œuvrer à la syndicalisation des travailleurs du secteur de l'économie informelle en vue d'une amélioration de leurs conditions de vie et de travail.
7. Formuler et rendre publiques, au sein de leurs organisations syndicales faîtières, des propositions concrètes pour accélérer la création d'emplois, renforcer les systèmes de protection sociale, garantir le respect des normes du travail et améliorer la qualité du dialogue social.

Fait à Lomé le 22 octobre 2010